



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 4 avril 2019

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 3 avril 2019, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Lina Labbé, mairesse, est absente et est remplacée par Mme Lauréanne Dion.

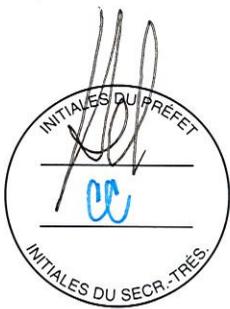
Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2019
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2019
6. Adoption des états financiers audités de la MRC
7. Avis de motion – Règlement 2019-01 déléguant le pouvoir de former un comité de sélection lors d'appel d'offres
8. Appel d'offres – Site Web Tourisme
9. Prolongation de 30 jours – Contrat en évaluation foncière 2014-2019
10. Modification de la résolution 2019-03-29
11. Adoption du Rapport d'activités des services de protection incendie de la MRC
12. Système d'alertes aux citoyens Telmatik
13. Déplacements métropolitains en transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec
14. Embauche – Responsable du site patrimonial
15. Embauche – Coordinatrice Québec, région gourmande
16. Embauche – Agente de sensibilisation en gestion des matières résiduelles
17. Renouvellement – Entente de gestionnaire de formation entre l'École nationale des pompiers et la MRC
18. Nomination d'un représentant des MRC au conseil d'administration de l'Office du Tourisme de Québec
19. Adoption des dépenses du mois de mars 2019
20. Correspondance
21. Varia
22. Période de questions
23. Levée de la réunion

### 2• Renonciation au délai de convocation

#### Résolution 2019-04-40



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

### 3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2019-04-41

**Sur proposition** de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de la correction au point 2. *Renonciation au délai de convocation* et l'ajout des points 21.1 *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* et 21.2 Propositions financières – Ministère de la Culture et des Communications. Le point 21. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

### 4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2019

#### Résolution 2019-04-42

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2019, à la suite d'une correction d'usage au point 9.

### 5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2019

8. Accompagnement en relations gouvernementales et publiques (p. 3)  
Le directeur du Service des politiques de la Fédération québécoise des municipalités, M. Pierre Châteauvert, a accompagné la MRC lors d'une rencontre au Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications le 19 mars dernier.

### 6• Adoption des états financiers audités de la MRC

M. Henri Jalbert et Mme Julie Chouinard, auditeurs comptables pour la firme Mallette ont rencontré le Conseil de la MRC pour la présentation des états financiers audités 2018 et ont répondu aux questions avec satisfaction.

#### Résolution 2019-04-43

**Sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lauréanne Dion, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les états financiers audités 2018 de la MRC tels que présentés.

### 7• Avis de motion – Règlement 2019-01 déléguant le pouvoir de former un comité de sélection lors d'appel d'offres

Le maire, M. Jean-Pierre Turcotte, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement adopté conformément à l'article 936.0.13 du Code municipal déléguant à un fonctionnaire de la MRC le pouvoir de former un Comité de sélection.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 8• Appel d'offres – Site Web Tourisme

#### Résolution 2019-04-44

**Attendu que** le site Internet Tourisme est désuet ;

**Attendu qu'**il y a lieu d'aller en appel d'offres pour la refonte du site Internet Tourisme sur le Système électronique d'appel d'offres se@o ;

**Attendu que** ce projet a été jugé prioritaire à l'intérieur du Plan d'action de la Stratégie de marketing territorial ;

En conséquence, il est **proposé par** Mme Debbie Deslauriers, **appuyé** par M. Sylvain Bergeron et **unanimentement résolu** de mandater la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à publier un appel d'offres pour la refonte du site Internet Tourisme sur le Système électronique d'appel d'offres.

### 9• Prolongation de 30 jours – Contrat en évaluation foncière 2014-2019

La version finale du devis d'appel d'offres est en voie d'être complétée et révisée par la procureure. Étant donné que la date de dépôt des soumissions a été reportée au 15 mai, le contrat avec Altus doit être prolongé jusqu'au 31 mai 2019.

#### Résolution 2019-04-45

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lauréanne Dion, il est **résolu à l'unanimité** de prolonger le contrat actuel avec Altus devant se terminer le 30 avril 2019 au 31 mai 2019.

### 10• Modification de la résolution 2019-03-29

#### Résolution 2019-04-46

**Considérant** le report de la date de dépôt des soumissions pour des services professionnels en évaluation foncière ;

**Considérant** le changement de la date de début du contrat à être octroyé pour des services d'évaluation foncière ;

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier la résolution 2019-03-29 ;

**En conséquence, sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de modifier la résolution 2019-03-29 à l'effet de mandater la direction générale, Mme Chantale Cormier, à publier un appel d'offres pour des services d'évaluation foncière pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 décembre 2023 sur le Système électronique d'appel d'offres.

### 11• Adoption du Rapport d'activités des services de protection incendie de la MRC

#### Résolution 2019-04-47



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Attendu que** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit à toute autorité chargée de l'application des mesures prévues à un Schéma de couverture de risques l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activités et de le transmettre au ministre de la Sécurité publique ;

**Attendu que** le Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans a pris connaissance du rapport d'activités ;

**En conséquence, sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport d'activités 2018 des services de protection incendie de la MRC de l'Île d'Orléans, tel que déposé.

### 12• Système d'alerte aux citoyens Telmatik

#### Résolution 2019-04-48

**Considérant** l'adhésion de chacune des municipalités de l'Île d'Orléans au Système d'alerte à la population Telmatik ;

**Considérant qu'il y a lieu** que la MRC adhère audit système d'alerte à la population, notamment pour prévenir les citoyens lors de fermeture du pont, moyennant des honoraires annuels de 350 \$ ;

**Sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île d'Orléans adhère au système d'alerte à la population Telmatik, moyennant des honoraires annuels de 350 \$.

### 13• Déplacements métropolitains en transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

#### Résolution 2019-04-49

**Attendu que** le gouvernement du Québec reconnaît la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) comme organisme admissible au Programme de subvention au transport adapté (Aide au transport adapté) ;

**Attendu que** le conseil de la CMQ a accepté, par sa résolution C-2009-04 du 26 février 2009, de mettre en place un projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté (ci-après «le projet») sur son territoire suivant les principes directeurs recommandés par la commission du Transport métropolitain ;

**Attendu que** le projet a débuté en 2011 ;

**Attendu que** ce projet est rendu possible grâce à l'implication des autorités organisatrices de transport (AOT) présentes sur le territoire de la CMQ, en l'occurrence le service de transport adapté de la Capitale (STAC), la société de transport de Lévis (STLévis), le transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC), PLUMobile pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans et enfin la Société des traversiers du Québec (STQ) ;

**Attendu que** ce projet est soutenu financièrement par le ministère des Transports (MTQ), et la CMQ. Une aide financière



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

forfaitaire de 10 \$ étant versée aux AOT pour chaque déplacement métropolitain réalisé ;

**Attendu que** de 2011 à 2013, la participation financière du MTQ couvrait 87,5 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 350 000 \$ par année. Le soutien financier de la CMQ était de 12,5 % jusqu'à un montant annuel de 50 000 \$ ;

**Attendu que** pour l'année 2014, le MTQ a revu sa participation financière à la baisse en couvrant 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 350 000 \$ par année. Le solde a été assumé par la CMQ, soit 25 % des coûts admissibles jusqu'à un montant annuel de 116 700 \$. Cette participation a été maintenue pour l'année 2015 ;

**Attendu que** pour l'année 2017 le MTQ a confirmé son intention de reconduire la mesure dont bénéficie la CMQ dans le cadre du renouvellement de son Programme de subvention au transport adapté pour assurer la suite des services d'interconnexion de transport adapté sous forme d'un projet pilote. Cette aide est conditionnelle à une reddition de comptes de la part de la CMQ ;

**Attendu que** la CMQ a répondu à cette attente en remettant au ministère un rapport complet et exhaustif démontrant la pertinence du projet ;

**Attendu que** le MTQ a reconduit le projet en 2018 pour une année seulement ;

**Attendu que** pour les années 2016 à 2018 le MTQ a révisé sa contribution financière pour couvrir 75 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par année. Le solde a été assumé par la CMQ, soit 25 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 83 400 \$ ;

**Attendu que** le transport adapté métropolitain est un service essentiel qui permet aux personnes à mobilité réduite de jouir d'une certaine autonomie dans leurs déplacements ;

**Attendu que** le service de transport adapté métropolitain est essentiel aux personnes à mobilité réduite qui veulent se rendre sur un territoire contigu à celui de leurs lieux de résidence ;

**Attendu qu'**il y a une demande grandissante en soins de santé notamment spécialisés et que le gouvernement du Québec prône le maintien à domicile des personnes handicapées ou des personnes âgées en perte d'autonomie ;

**Attendu que** le gouvernement du Québec a choisi de centraliser et de regrouper les services de soin de santé, notamment sur le territoire de la ville de Québec ;

**Attendu que** cette mesure fait en sorte que la demande de déplacements en transport adapté inter-territoires ne cesse d'augmenter ;

**Attendu** la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Attendu qu'**en 2016, plus de 75 % des déplacements métropolitains en transport adapté ont un motif autre que celui de soins de santé ;

**Attendu qu'**il est primordial d'offrir à chaque citoyen la possibilité d'étudier, de travailler et de bénéficier de soins de santé, et ce, peu importe son lieu de résidence ;

**Attendu qu'**il est important de maintenir le service de transport adapté métropolitain sur le territoire de la CMQ afin de répondre aux besoins en mobilité de la clientèle visée, et ce, pour les années à venir ;

**Attendu que** le maintien du transport adapté métropolitain constitue une réponse aux besoins essentiels de la clientèle visée et permet une parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux ;

**Attendu que** le maintien de ce service passe par la pérennisation de la participation financière du MTQ ;

**Attendu que** la CMQ et toutes les AOT couvertes par le projet se sont mobilisées en août 2017 afin de signifier au ministère l'importance de poursuivre et pérenniser le projet ;

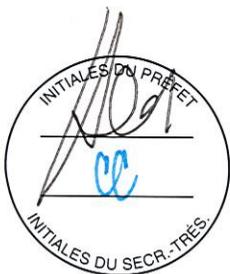
**Attendu que** le budget 2019 du gouvernement poursuit la volonté de maintenir à domicile les personnes âgées et prône le maintien à domicile des personnes handicapées, accentuant ainsi la pression sur les services de transport adapté ;

**Attendu que** la somme prévue pour le transport adapté dans le budget 2019 représentant une indexation de l'enveloppe 2018, nous pouvons présumer que le maintien du projet est possible ;

**Attendu que** la publication des programmes gouvernementaux sur une base annuelle, et après l'adoption des budgets municipaux rend complexe la planification du niveau de service pour une année donnée ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte et résolu à l'unanimité :

- **que** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- **que** la MRC demande au ministre des Transports le maintien du financement des déplacements métropolitains en transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) selon les modalités établies initialement dans le projet pilote ;
- **que** la MRC demande au ministère que ce financement couvre 75 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 350 000 \$ par année, et ce, pour une durée minimale de cinq (5) ans (de 2019 à 2023) ;
- **que** la MRC demande à la CMQ de maintenir sa participation financière à 25 % des coûts admissibles pour les déplacements métropolitains en transport adapté ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- **qu'à** défaut du maintien par le ministère de sa participation financière pour la réalisation des déplacements métropolitains en transport adapté sur le territoire de la CMQ, la MRC de l'Île d'Orléans devra reconsidérer de manière importante le niveau de service offert en transport adapté métropolitain, et ce, dès 2019 ;
- **que** copie de cette résolution soit transmise à la CMQ, au ministre des Transports, à la ministre de la Santé et des Services sociaux, à la vice-première ministre et ministre responsable de la Capitale-Nationale, à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants et à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

### 14• Embauche – Responsable du site patrimonial

Nous avons reçu quatorze (14) candidatures et trois (3) candidates ont été rencontrées. Le comité de sélection, formé de Mmes Marie-Andrée Thiffault, conseillère en architecture et en patrimoine au ministère de la Culture et des Communications, et Chantale Cormier ainsi que M. Simon Lemieux, urbaniste à la MRC, recommande la candidature de Mme Léah Fay Hayes au titre de responsable du site patrimonial. Elle entrera en poste à la mi-mai.

#### Résolution 2019-04-50

**Sur proposition de** Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par Mme Lauréanne Dion, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de Mme Léah Fay Hayes pour le poste de responsable du site patrimonial, aux conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés.

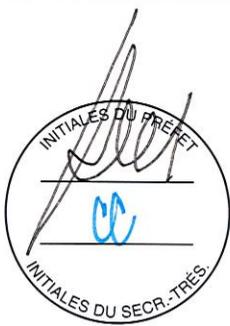
### 15• Embauche – Coordinatrice Québec, région gourmande

#### Résolution 2019-04-51

**Attendu** la réponse positive à la demande d'aide financière pour l'embauche d'un coordonnateur au développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand pour *Québec, région gourmande* déposée dans le cadre du programme *Territoires : Priorités bioalimentaires volet 2* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, telle qu'entérinée par la résolution 2018-11-131 du Conseil des maires :

**Attendu** la réception de dix-neuf (19) candidatures, dont 5 ont été rencontrées et la recommandation du comité de sélection formé de Mmes Andréanne Béland, agente de développement à la MRC de Portneuf, Lise Larue, conseillère aux entreprises chez Services Québec et Julie Goudreault, conseillère aux entreprises à la MRC, pour l'embauche de Mme Sandrine Jouis audit poste de coordination ;

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de Mme Sandrine Jouis pour le poste de coordinatrice au développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand pour *Québec, région gourmande* pour la période du 8 avril 2019 au 1<sup>er</sup> février 2022, aux conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 16• Embauche – Agente de sensibilisation en gestion des matières résiduelles

Nous avons reçu trois candidatures qui ont été rencontrées par Mmes Mélissa Poirier, coordonnatrice – Gestion des matières résiduelles à la MRC et Chantale Cormier. Ces dernières recommandent la candidature de Mme Anye Boutillier au poste d'agente de sensibilisation en gestion des matières résiduelles pour l'été 2019.

#### Résolution 2019-04-52

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de Mme Anye Boutillier au poste d'agente de sensibilisation en gestion des matières résiduelles pour l'été 2019 au tarif horaire de 15 \$.

### 17• Renouvellement – Entente de gestionnaire de formation entre l'École nationale des pompiers et la MRC

#### Résolution 2019-04-53

**Attendu** la résolution 2018-04-33 autorisant la direction générale de la MRC à signer l'entente entre l'École nationale des pompiers du Québec et la MRC ;

**Attendu** la volonté de la MRC de renouveler ladite entente pour l'année 2019-2020 ;

**Sur proposition de** Mme Lauréanne Dion, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de renouveler l'entente de gestionnaire de formation entre l'École nationale des pompiers et la MRC et d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer le formulaire de renouvellement.

### 18• Nomination d'un représentant des MRC au conseil d'administration de l'Office du Tourisme de Québec

#### Résolution 2019-04-54

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de désigner M. Frédéric Asselin, directeur général de la Vallée Bras-du-Nord, à titre de représentant de l'ensemble des MRC de l'Association touristique régionale de Québec au sein du conseil d'administration de l'Office du Tourisme de Québec pour un mandat de deux ans débutant le 19 juin 2019.

### 19• Adoption des dépenses du mois de mars 2019

#### Résolution 2019-04-55

**Sur proposition de** M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mars 2019, lesquelles s'élèvent à 208 157,46 \$.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 20• Correspondance

#### 20.1 Ministère des Affaires municipales et de l'habitation

M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux du ministère nous informe qu'un montant de 17 437 \$ sera déposé dans le compte de la MRC afin de répondre à nos besoins liés à la légalisation du cannabis pour les années 2019 et 2020.

### 21• Varia

#### 21.1 Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 du ministère des Affaires municipales et de l'habitation, cinq priorités avaient été identifiées pour la région de la Capitale-Nationale.

Le Forum régional des élus de la Capitale-Nationale doit mettre à jour lesdites priorités et interpelle chacune de ses composantes pour obtenir leur avis.

##### Résolution 2019-04-56

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de transmettre au Forum des Élus de la Capitale-Nationale les priorités régionales suivantes :

- Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires ;
- Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière ;
- Développer les infrastructures touristiques ;
- Assurer le déploiement du numérique ;
- Assurer la pérennité du transport adapté et collectif ;
- Permettre l'agrandissement de périmètres urbains.

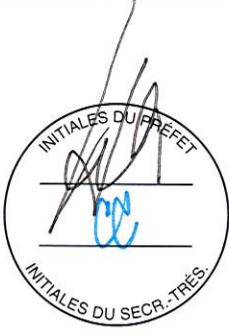
#### 21.2 Propositions financières – Ministère de la Culture et des Communications

##### Résolution 2019-04-57

**Considérant que** la MRC met en œuvre le Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PAR) 2017-2019, qui a pour but de soutenir financièrement les travaux de préservation et de restauration de biens contribuant aux valeurs du site patrimonial de son territoire ;

**Considérant que** pour compenser le coût des travaux sur les bâtiments inscrits à l'inventaire du patrimoine bâti de l'Île d'Orléans, le ministère de la Culture et des Communications (ministère) a haussé le pourcentage de financement de certains travaux admissibles au PAR et que la MRC a haussé à 35 000 \$ le maximum d'aide par propriétaire d'un bien admissible au PAR ;

**Considérant que** ces bonifications ont généré des demandes de financement plus élevées que les sommes disponibles à l'intérieur du PAR ainsi qu'une liste d'attente ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant** l'offre de crédits additionnels de 515 000 \$ du ministère afin de régler la liste d'attente des dossiers complets en date du 15 janvier 2019 ;

**Considérant** la volonté du ministère et de la MRC de négocier un nouveau PAR 2019-2024 et d'y allouer une aide financière maximale de 1 546 000 \$ pour le ministère et de 859 000 \$ pour la MRC ;

**Considérant que** pour le PAR 2019-2020, la MRC doit ajouter une contribution financière additionnelle de 145 000 \$ ;

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'accepter les propositions financières du ministère de la Culture et des Communications telles que formulées dans le Décret 105-2019 du 13 février 2019 ;
- D'investir la somme additionnelle de 145 000 \$, à même le Fonds de développement des territoires de la MRC, pour l'an 2019-2020 du nouveau PAR 2019-2024 ;
- D'entreprendre les démarches menant à la signature de la Convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC pour le nouveau Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2019-2024.

### 22• Période de questions

Elle débute à 20h48 et se termine à 21h05.

### 23• Levée de la réunion

#### Résolution 2019-04-58

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h06.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 8 mai 2019 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.**

  
Chantale Cormier  
Directrice générale

  
Harold Noël  
Préfet